

# Programme formation continue des avocats

## Avril 2025

### Thème : Les recours indemnitaires devant le juge administratif

**Date :** Vendredi 11 avril 2025 de 14h00 à 17h00

**Lieu :** Poitiers + visioconférence

**Pré-requis :** être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau : 2**

#### Objectifs :

- *Maîtriser les procédures au fond et les procédures en référé en matière indemnitaire, au regard des évolutions jurisprudentielles.*

#### Méthodes mobilisées :

##### ➤ Programme :

- **Le mécanisme de l'engagement de la responsabilité ;**
- **Les règles contentieuses spécifiques aux recours indemnitaires ;**
- **Le référé provision.**

##### ➤ Moyens pédagogiques : **Exposé**

##### ➤ Modalités d'évaluation finale : un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

#### Intervenant

Manuel DELAMARRE, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, ancien Premier conseiller de cour administrative d'appel, Maître de conférence à Sciences-Po Paris

#### Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
- Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 85€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 45€ pour les avocats « jeune Barreau »  
Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet [www.avocats-ecoa.fr](http://www.avocats-ecoa.fr) ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2024 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECOA. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.